

CONFÉRENCE

Le pacte mondial sur les réfugiés apportera-t-il des réponses au Liban ?

Le retour volontaire dans la sécurité et la dignité est l'une des solutions privilégiées.

Anne-Marie EL-HAGE

Accueillant près d'un million et demi de réfugiés depuis le début du conflit syrien en 2011, le Liban est aujourd'hui le pays le plus touché par le phénomène mondial des déplacements massifs de populations. Déjà terre de refuge malgré lui de réfugiés palestiniens, alors qu'il n'est pas signataire de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés, le pays du Cèdre est l'exemple même du flagrant échec de la réponse internationale à l'augmentation de ces mouvements massifs et prolongés de réfugiés. Provoqués par les conflits, les crises économiques, les dérives de régimes totalitaires ou le changement climatique notamment, ces déplacements touchent aussi bien l'Europe que l'Afrique, l'Asie que l'Amérique, et montrent combien est désormais urgente une nouvelle approche sur la question, comportant des réponses équitables et prévisibles. C'est dans cet objectif que l'Assemblée générale des Nations unies a adopté en 2016 et à l'unanimité la déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. Avec pour tâche première d'adopter un pacte mondial sur les réfugiés d'ici à la fin de 2018, qui mettrait en place des mécanismes de réponse.

Ce pacte mondial sur les réfugiés était au cœur d'un vaste débat, mardi soir, à l'Université Saint-Joseph, Huelvin. Un débat organisé par le centre d'études des droits du monde arabe (Cedroma) de la faculté de droit et de sciences politiques de l'USJ, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations unies (UNHCR) et l'Institut Issam Farès pour les politiques publiques et les affaires internationales (IFI) de l'Université américaine de Beyrouth (AUB). Il a permis non seulement de développer la réalité libanaise et les solutions envisagées « sans tabous et sans sur-recherches », comme l'observe la directrice du Cedroma, Marie-Claude Najm, mais aussi de comprendre les enjeux du pacte mondial, autrement dit la volonté onusienne de favoriser le partage équitable des responsabilités entre les États membres, de les pousser à coopérer chacun selon ses capacités, pour résoudre durablement ce phénomène mondial.

La professeure Najm estime ainsi que le Liban ne doit pas se sentir

confronté au choix entre son intérêt national et le droit international. « Il ne s'oppose pas à la communauté internationale, mais doit jouer un rôle constructif avec les instances internationales », souligne-t-elle. Le recteur de l'USJ, le père Salim Daccache, présente alors les quatre objectifs développés par le pacte mondial : alléger la pression sur les pays d'accueil, accroître l'autonomie des réfugiés, élargir l'accès à des solutions faisant appel à des pays tiers et aider à créer dans les pays d'origine les conditions nécessaires au retour des réfugiés dans la sécurité et la dignité.

L'échec du Liban sur trois points

La notion de partage de responsabilités est au cœur du premier débat, modéré par Sami Atallah, directeur du Centre libanais d'études politiques (LCPS). L'accent est mis sur la charge monumentale qu'assument des pays hôtes comme le Liban. Nasser Yassine, directeur de l'IFI, observe les conséquences néfastes des déplacements, la montée du populisme, la perception négative des réfugiés, la baisse mondiale des financements. « Le Liban a toutefois échoué sur trois points, note-t-il. Il n'a pas su mettre en place une politique liée aux réfugiés, alors que la question représente pour lui le défi le plus important de ces dernières décennies. Il n'a pas accordé aux réfugiés syriens de permis de résidence, laissant à l'UNHCR le soin de documenter une partie des réfugiés. Et puis ces réfugiés sont vus uniquement à partir d'une perspective sécuritaire, alors qu'ils auraient pu être un plus pour le Liban. » Dans ce cadre, la chef de la délégation de l'Union européenne au Liban, Christina Lassen, tient à rappeler le soutien de l'UE au Liban. « Depuis 2011, l'UE a accordé au Liban une assistance de 1,5 milliard d'euros. En tout, avec les États membres de l'UE, le financement a atteint 2,5 milliards d'euros », affirme-t-elle, faisant état de l'aide aux réfugiés, mais aussi au développement à destination des communautés hôtes, dont a bénéficié le pays.

Enfin, Alia Aoun, conseillère juridique pour les affaires humanitaires auprès du ministère des Affaires étrangères, fait part de ses « craintes quant aux ambitions du pacte ». Sera-t-il « soutenu » par les grandes puissances, plus particulièrement par les



Lors du deuxième panel, Emmanuelle Lamoureux, Aïda Azar, Tarek Mitri, Mireille Girard et Jihad Harfouche. Photo A-M.H.

États-Unis, d'autant qu'il est « non contraignant » ? S'il comporte certes « des forces et des faiblesses », il n'en reste pas moins, constate-t-elle, que « le Liban espère aujourd'hui une répartition plus équitable de la charge de réfugiés qu'il porte ».

Seulement 1 % des réfugiés réinstallés dans les pays tiers

Dans le cadre des solutions durables prônées par le pacte mondial, figure une solution idéale, le rapatriement volontaire des réfugiés, dans la sécurité et la dignité. C'est sur ce thème qu'est orienté le débat modéré par Tarek Mitri, ancien ministre et directeur de l'IFI. Certains pays ont toutefois recours à d'autres alternatives, comme le refoulement ou le rapatriement forcé des réfugiés.

Partant de la Convention de Genève sur le statut des réfugiés, la vice-doyenne de la faculté de droit et de sciences politiques de l'USJ, Aïda Azar, explique la nécessité pour les pays signataires de cette convention de se conformer au principe du non-refoulement et au droit du retour. Face aux situations de plus en plus observées de flux massifs de réfugiés, elle constate toutefois que le droit international est incomplet et la Convention de Genève inadaptée. D'où la nécessité de recourir à la solidarité internationale.

Évoquant la position du Liban sur les solutions durables, l'attaché diplomatique au ministère des Affaires étrangères Jihad Harfouche met en exergue « le rôle actif du Liban dans l'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés », et « son choix de recourir aux rapatriement volontaire

dans le respect des principes de sécurité et de dignité ». « On retrouve cette solution dans la déclaration de New York », assure-t-il, expliquant que « seuls 1 % des réfugiés dans le monde bénéficient du processus de réinstallation, et que l'intégration dans le pays hôte n'est pas une solution acceptable pour le Liban qui rejette l'implantation dans sa Constitution ».

« Le Canada a déjà accueilli 50 000 réfugiés syriens, dont plus de 20 000 en provenance du Liban. » L'ambassadrice du Canada, Emmanuelle Lamoureux, raconte la politique d'accueil des réfugiés de son pays, et comment est privilégié « le parrainage privé », et donc la participation des communautés locales. Elle rappelle que « sur 300 000 immigrants par an, un dixième sont réfugiés ». La représentante du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés au Liban, Mireille Girard, affirme enfin que « le point saillant du pacte mondial porte sur la nécessité de planifier des solutions dès le début d'une crise ». Dans le cadre de ce pacte, « le retour volontaire et graduel dans des conditions de sécurité et de dignité est la solution préférable. Un retour qui n'est pas conditionné par une solution politique dans le pays d'origine », soutient-elle, reconnaissant « le poids » que représentent les réfugiés pour les communautés hôtes, et plus particulièrement au Liban. Assurément, sur les principes du retour des réfugiés syriens chez eux, le Liban et l'UNHCR sont d'accord, admet-elle. « Le seul différend qui les oppose est l'interprétation de ces principes. »